



URBANISME - AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont Madame Stéphanie DENOEL et Monsieur Daniel HAUSEUX.

Le terrain concerné est situé à 4880 Aubel, Route de Val Dieu et cadastré section B, n° 31L2.

L'objet de la demande de permis d'urbanisme est la **construction d'une maison d'habitation**, et présente les caractéristiques suivantes :

CoDT – art. D.IV.5 : demandes d'écarts par rapport aux prescriptions du guide communal d'urbanisme en vigueur sur les points suivants :

- *Le recul prévu pour le volume principal par rapport à la voirie est supérieur à 10 mètres;*
- *Le volume secondaire du garage n'est pas implanté à 3 mètres de la limite latérale;*
- *Le volume secondaire du garage et celui à toiture plate forment un ensemble de plus de 40m² au sol (+/- 60m²);*
- *Le niveau naturel du terrain est légèrement modifié à moins d'1 mètre des limites de la parcelle;*
- *Certains matériaux de parement s'écartent des matériaux d'élévation prévus au guide communal d'urbanisme;*
- *La teinte des menuiseries des baies s'écarte des tonalités prescrites.*

Le dossier peut être consulté à l'**Administration Communale** (voir adresse ci-dessous), les jours ouvrables de **9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00**. Afin d'assurer une disponibilité optimale des agents, nous vous proposons de prendre rendez-vous.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du **service urbanisme** - téléphone : **087/68.01.30**, mail : **urbanisme@aubel.be**, dont le bureau se trouve à l'**Administration Communale (Service de l'Urbanisme) – Place Nicolai n° 1 (1^{er} étage) – 4880 Aubel**.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 8.06.2026 au 21.06.2026 au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : **Collège Communal – Place Nicolai n°1 – 4880 Aubel**
- par courrier électronique à l'adresse suivante : **urbanisme@aubel.be**